

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
de SERIGNAC S/GARONNE

Le Maire de la Commune de SERIGNAC SUR GARONNE

Vu le Code des Communes, article L131.1 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R53-2 et R225,

**Vu les travaux de renouvellement du réseau des eaux usées effectués par l'entreprise SADE CGTH-DR du SUD-OUEST dans l'Impasse d'Artagnan du mercredi 26 août 2025 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025.**

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'impasse d'Artagnan sera fermée à la circulation (Sauf véhicules d'urgence) et le stationnement interdit **du mercredi 26 août 2025 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 de 8h30 à 16h30.**

ARTICLE 2 : L'entreprise **SADE CGTH-DR du SUD-OUEST** qui effectue les travaux est chargée de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : **La Gendarmerie de LAPLUME** est chargée de faire appliquer les dispositions du présent arrêté.

Fait à SERIGNAC SUR GARONNE  
Le 25 août 2025

**Monsieur Bernard VIOLLEAU**

**Maire Adjoint**

